

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Grand Conseil suspend ses travaux

Le Bureau du Grand Conseil a délibéré le 16 mars 2020 de la situation sanitaire en relation avec le COVID-19, et de ses répercussions sur l'activité du Parlement cantonal.

Il a constaté que l'expansion du coronavirus ne permet pas au Grand Conseil de tenir sa session prévue les 24 et 25 mars 2020. En effet, la protection de la santé de la population nécessite, comme il l'est d'ailleurs demandé à chaque Neuchâtelois, d'éviter au maximum les contacts avec les tiers.

En conséquence, le Bureau a décidé de supprimer la session des 24 et 25 mars 2020.

La situation sera revue d'ici au 19 avril 2020, date de l'échéance des mesures fixées par le Conseil fédéral dans son ordonnance.

D'ici-là, les travaux des commissions seront eux aussi suspendus, sauf exceptions légitimées par l'état sanitaire du canton.

Le législatif cantonal démontre par cette mesure que la santé de la population lui tient à cœur et est son bien le plus précieux. De plus, il tient à remercier toutes les personnes s'engageant nuit et jour pour la population de notre canton. La population est invitée à suivre les directives édictées par les autorités sanitaires compétentes.

La suspension des travaux du législatif pour un temps limité démontre aussi que le Grand Conseil est conscient de ses responsabilités et veut assurer la continuité des institutions.

Neuchâtel, le 17 mars 2020

Renseignements :

M. Marc-André Nardin
président du Grand Conseil
+41 32 911 40 00 (professionnel)
+41 79 658 07 47 (mobile)

Marc-Andre.Nardin.GC@ne.ch